

# Conditions générales Charpente Concept – Module BISS

---

## 1.00 DISPOSITIONS INITIALES

### 1.01 CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales sont applicables dès leur acceptation par le Client au moyen du formulaire prévu à cet effet sur [www.charpente-concept.com](http://www.charpente-concept.com). Elles s'appliquent entre Charpente Concept et le Client dès la commande de la prestation par le module BISS, ainsi que pour quelque prestation que ce soit qui aura été validée par le paiement du devis par le Client.

### 1.02 DEFINITIONS

Au sens des présentes conditions générales est entendu par :

- a) Client : toute personne qui accepte les présentes conditions générales et passe commande via le formulaire BISS sur [www.charpente-concept.com](http://www.charpente-concept.com).
- b) Charpente Concept : pour le client résidant en Suisse : la société anonyme Charpente Concept SA, ayant son siège à Perly et enregistrée sous n° fédéral CH-660.0.096.992-4, à l'exclusion de toute autre. Pour le client résidant en France ou autre pays européen, Charpente Concept désigne, à l'exclusion de toute autre et au sens des présentes conditions générales, la société par actions simplifiées SAS Charpente Concept France, ayant son siège à 120 avenue des Jourdiés, 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny.
- c) BISS : acronyme pour « bois ingénierie self-service ».
- d) Devis : estimation ferme pour la prestation décrite et valable 15 jours ouvrables dès l'envoi au Client.
- e) Etude de faisabilité : service proposé par Charpente Concept visant à déterminer dans le cadre d'un projet de construction en bois s'il est réalisable d'un point de vue technique, économique, vis-à-vis de l'environnement, des lois et règlements. Il s'agit d'une évaluation.
- f) Etude d'avant-projet : service proposé par Charpente Concept, dans le cadre d'une construction en bois, comprenant les prestations suivantes :  
Principes constructifs, des matériaux et de la géométrie (portées, sections, ...) en fonction des critères réglementaires, normatifs, de site, d'usage et de durabilité. L'étude d'avant-projet nécessite une étude de faisabilité préalable.
- g) Calculs statiques détaillés, note de calcul : service proposé par Charpente Concept dans le cadre d'une construction en bois, comprenant les prestations suivantes :  
Établissement des documents techniques présentant les hypothèses et modélisations établies ainsi que les résultats de dimensionnements de section et/ou d'assemblages.
- h) Calcul statique ciblé : service proposé par Charpente Concept dans le cadre d'une construction en bois, comprenant les prestations suivantes :  
Établissement d'un calcul ciblé dans le cadre précis et limité à la demande du client. Les documents se présentent sous forme de notes succinctes.
- i) Contrôle et visa de notes de calculs : service proposé par Charpente Concept dans le cadre d'une construction en bois, comprenant les prestations suivantes :  
Contrôle et analyse de notes de calcul fournies par le client et délivrance ou non d'un visa. Les documents se présentent sous forme d'une note synthétique avec les résultats de l'analyse et les commentaires.
- j) Expertise d'ouvrage partiel ou complet : service proposé par Charpente Concept dans le cadre d'une construction en bois, comprenant les prestations suivantes :  
Avis techniques oral ou expertise, dans le cadre de la technique du bois (calcul, traitement, durabilité, respect des règles de l'art, ...). Dans le cadre d'un avis technique oral, l'expert établit son diagnostic et en informe le client à l'issue de son déplacement sur site. Dans le cadre d'une expertise, un rapport est remis au client.

### 1.03 PROTECTION DES DONNEES

Le client autorise Charpente Concept à collecter et traiter ses données personnelles communiquées au moyen du formulaire d'inscription pour les besoins d'exécution du présent contrat ainsi qu'à des fins statistiques, de marketing ou d'analyse.

Le client prend note que le formulaire n'est pas sécurisé et que des tiers malveillants peuvent se procurer les informations qui y seraient inscrites. Charpente Concept n'est pas garante de ces informations et ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accès non autorisé.

## **2.00 OBJET DU CONTRAT**

### **2.01 OBLIGATIONS DE CHARPENTE CONCEPT**

#### **2.01.01 SERVICES**

Charpente Concept s'engage à fournir le service au sens de l'article 1.02 let. d à j et choisi par le Client par le biais du module BISS aux conditions précisées dans les présentes conditions générales.

#### **2.01.02 DELAIS**

Charpente Concept s'engage à prendre contact avec le Client dans le délai d'un jour ouvrable dès réception du formulaire dûment rempli par le Client.

Une fois la demande clarifiée Charpente Concept envoie un devis au Client. Le Client accepte le devis par son paiement dans le délai de validité.

A défaut d'indication contraire sur le devis, Charpente Concept s'engage à effectuer la prestation devisée dans les trois jours ouvrables suivants la réception du paiement intégral du devis.

#### **2.01.03 RESERVE**

Charpente Concept ne garantit pas l'exécution du mandat aux conditions des présentes et en particulier le respect des délais ci-dessus, lorsque les informations reçues par le Client sont erronées, incomplètes, pas claires ou lorsque la demande du Client sort des prestations indiquées à l'article 1.02 let d à k ou que le devis est payé après sa durée de validité.

## **2.02 OBLIGATIONS DU CLIENT**

### **2.02.01 CONTENU DES INFORMATIONS TRANSMISES**

Le Client répond personnellement des informations qui auront été transmises à Charpente Concept. Il est responsable de communiquer une adresse email fonctionnelle et des coordonnées à jour.

Il s'engage à communiquer uniquement des informations qu'il est autorisé à traiter. Le Client tiendra quitte et indemne Charpente Concept de tout dommage qui pourrait être consécutif à une violation du présent article.

### **2.02.02 PRIX**

Si le Client souhaite conclure le contrat de mandat, il s'engage à payer, par avance, le prix ayant fait l'objet du devis.

Les éventuels frais de virement découlant de l'utilisation du service Paypal pour la paiement du devis restent à la charge de Charpente Concept.

## **3.00 CONCLUSION, DUREE ET FIN**

### **3.01 PRINCIPE**

Le contrat de mandat est réputé conclu dès le paiement par le Client du devis.

### **3.02 DUREE**

Le contrat est conclu pour la durée d'exécution de la prestation.

### **3.03 FIN**

Le présent contrat prend fin dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) Lorsque Charpente Concept a exécuté la prestation ;
- b) Sur entente écrite des parties à cet effet ;
- c) Sur résiliation notifiée par l'une des parties à l'autre partie par télécopie et email ;
- d) En cas d'insolvabilité, de faillite ou de proposition concordataire de l'une des parties ;
- e) En cas de décès ou d'inaptitude de l'une des parties ;

- f) En cas de faute grave de l'une des parties.

Si le client résilie le contrat avant l'exécution complète des prestations par Charpente Concept, celle-ci procédera à un décompte des activités effectuées et restituera l'éventuel solde sur le paiement reçu du Client, sous déduction de CHF 200.- (ou la valeur équivalente en euros au jour du décompte), montant acquis à Charpente Concept. Les frais de remboursement seront alors à la charge du Client qui aura résilié le mandat.

#### **4.00 DISPOSITIONS GENERALES**

##### **4.01 EXCLUSION DE RESPONSABILITE ET DE GARANTIE**

###### **4.01.01 EXCLUSION DE RESPONSABILITE**

Charpente Concept (y compris, s'il y a lieu, les dirigeants, cadres, employés, collaborateurs, auxiliaires et sous-traitants) ne peut, sous réserve de la faute grave ou du dol, être tenue responsable envers le Client ou envers des tiers de tout dommage direct ou indirect (tels que, mais non exhaustivement, de perte de marché, de client, bénéfice, etc.), matériel ou corporel.

Les prestations expressément décrites dans le devis de Charpente Concept sont seules soumises à la responsabilité de cette dernière. Tout défaut de conception ou non respect des normes en vigueur sur des parties d'ouvrage non traitées par la prestation de Charpente Concept ne peuvent lui être imputée.

###### **4.01.02 LIMITATION DE GARANTIE**

Charpente Concept s'engage à rendre les services avec le soin, la qualité et la diligence qu'exigent d'elle les règles professionnelles applicables. Toute autre garantie est expressément exclue.

##### **4.02 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Charpente Concept demeure propriétaire des droits d'auteur sur les prestations livrées au Client, sous réserve de précisions contraires sur le livrable ou le devis.

##### **4.03 FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne peut être considérée en défaut en vertu du présent contrat si l'exécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure. La force majeure est un événement extérieur, imprévisible, irrésistible et rendant absolument impossible l'exécution d'une obligation.

##### **4.04 NULLITE**

L'éventuelle nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière que ce soit la validité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes.

##### **4.05 INCESSIBILITE**

Le Client ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou partie de ses droits dans le présent contrat sans obtenir au préalable la permission écrite de Charpente Concept.

##### **4.06 SOUS-TRAITANCE**

Charpente Concept peut s'adjoindre tout tiers pour exécuter ce contrat. Il conserve néanmoins la direction et la responsabilité de l'exécution.

#### **5.00 DISPOSITIONS FINALES**

##### **5.01 FOR**

Les parties conviennent que seuls les tribunaux ayant juridiction au lieu du siège de Charpente Concept seront compétents pour trancher d'éventuels litiges entre le Client et Charpente Concept.

##### **5.02 DROIT APPLICABLE**

Le Client et Charpente Concept conviennent toutes contestations ou litiges qui pourraient découler de l'exécution, de l'inexécution ou de l'interprétation de la présente convention, seront soumis au droit applicables au siège de Charpente Concept.